



L'ACCORD ANTI-BREXIT OU L'ANTICHAMBRE DE LA DILUTION DE L'UNION EUROPÉENNE

Lettre ouverte à MM. Les Présidents du Parlement européen, du Conseil européen et de la Commission européenne

Le 19 février 2016, les Chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union réunis en Conseil européen se sont accordés à l'unanimité pour autoriser l'un des leurs à s'écarter radicalement, sous prétexte d'une réforme en profondeur de l'Union, des principes qui sont les siens depuis des lustres. En termes plus concrets, il ne s'agissait rien de moins que de donner des garanties au Royaume-Uni pour que celui-ci, membre de l'Union européenne depuis plus de quarante ans, ait la bonne volonté d'y rester mais selon ses propres conditions.

On ne peut qu'être affligé par le résultat de cette réunion, qui en dit long sur l'état actuel de décomposition de l'Europe et sur ce qui risque de se produire si l'on n'y prend pas garde dans les mois et années à venir.

1 - Nous autres enseignants-chercheurs qui consacrons l'essentiel de nos enseignements et recherches au droit de l'Union européenne et plus largement aux études européennes, ne pouvons accepter cette dilution. Il n'est pas dans nos habitudes de sortir de nos champs de réflexions, de nos chères études comme disent certains détracteurs de l'Université. Mais **nous avons un devoir de réagir et de réagir non seulement en tant que citoyens mais en tant que juristes et universitaires.**

L'Europe est une création du Droit, l'Europe se fait par le droit. Elle est une construction originale voulue par ses pères fondateurs dans les années cinquante et qui démontre déjà en soi un haut degré de civilisation et de culture. Accepter de dépasser des conflits, des divisions millénaires, mettre en commun des responsabilités, des principes, des valeurs, dépasser le seul horizon de l'Etat-nation, créer un ordre juridique qui n'est pas organisé essentiellement par et autour de l'Etat nécessite un effort sur soi, une réflexion, une inventivité, une ouverture aux autres dans un esprit d'humanité et de solidarité.

Certes nous ne sommes pas passésistes et nous savons à quel point l'Europe a changé en plus de soixante-cinq ans. Il lui faut s'adapter au monde moderne, tenir compte d'un élargissement constant dont en réalité peu de ses épisodes ont été satisfaisants, et faire face à un contexte de crise économique et financière sans disposer des atouts et des armes pour faire front. Mais s'adapter au monde moderne, est-ce accepter le retour du chacun pour soi et au bout du compte la disparition de l'Union, en tant qu'entité pesant vraiment sur la scène européenne et internationale?

2 - La méthode choisie par cet accord ne peut que heurter les européenistes. Le principe a toujours été qu'un Etat membre nouvel adhérent se soumette à l'acquis communautaire (aujourd'hui de l'Union). C'est un simple bon sens. Pourquoi ceux qui ont œuvré avec énergie pour atteindre un certain résultat devraient-ils renoncer parce que de nouveaux venus se présentent ? Mais l'Union, soucieuse de s'ouvrir le plus largement possible a toujours consenti aux nouveaux arrivants, dans les traités d'adhésion ou lors de

révisions ultérieures, des statuts particuliers, des périodes transitoires, ou des dérogations.

Le Royaume-Uni s'est à cet égard octroyé un régime ultra-favorable consistant en substance à bénéficier de ce qui va dans le sens de ses intérêts économiques mais à rejeter tout autre engagement allant un tant soit peu au-delà. Ses partenaires ont toujours consenti à ce que certains appellent l'Europe à géométrie variable ou à plusieurs vitesses.

Mais avec l'accord anti-Brexit, on va beaucoup plus loin puisque l'on accepte de remettre en cause des engagements qui ont déjà été souscrits, qui font déjà partie de l'acquis. **Le Royaume-Uni non seulement se taille un statut particulier favorable mais se donne le droit de répudier ce qu'il a déjà accepté. C'est un énorme recul.** Et chacun sait que ce qui risque d'être ainsi accordé à un Etat membre devra l'être demain à un autre et ainsi de suite. A quoi bon conclure des accords si c'est pour les fouler aux pieds ? Va-t-on revenir à la conception du traité chiffon de papier et que restera-t-il de commun dans cette Europe où chacun aura son propre régime ?

Certes peut-on nous objecter que ce qui est accordé au Royaume-Uni n'est somme toute pas si fondamental. Qu'entre deux maux il faut choisir le moindre, que le maintien de ce pays dans l'Union vaut bien quelques concessions, que son départ serait une source de considérable affaiblissement, et pourrait, là également, conduire à un nouvel engrenage ponctué d'une cascade de défections. Et ainsi l'Europe se déferait par une autre voie.

3 - Mais sans même se demander s'il y a une valeur ajoutée, aussi modeste soit-elle, à la présence britannique, il faut constater que les concessions faites à son gouvernement sont considérables et remettent en cause les bases mêmes sur lesquelles l'Union européenne est bâtie et par conséquent l'Union elle-même et c'est cela en définitive que nous ne pouvons accepter.

On peut ne pas s'attarder sur les modifications de bon aloi concernant le processus législatif de l'Union, ayant d'ailleurs surtout pour objet de le retarder, ni sur l'invocation du principe de subsidiarité afin de permettre aux parlements nationaux de s'opposer à des mesures européennes. On peut, de même, à peine relever aussi un chapitre intitulé « compétitivité » et qui a surtout pour objet de légiférer le moins possible – un tropisme anglo-saxon - et ainsi de décharger le Royaume-Uni de législations qu'il juge insupportables, ou ne même pas parler de l'ode adressée au système commercial international dont on sait qu'avec le projet de TTIP, il pourrait remettre en cause des législations sociales et environnementales de l'Union.

4 - Mais il n'y a là que broutilles. En revanche la zone euro se trouve au cœur du cyclone. Malgré ses difficultés, elle est devenue le moteur de la construction européenne. Le Royaume-Uni n'en fait pas partie, mais malgré cela, l'approfondissement de la zone euro avec en perspective la mise en place de l'union bancaire risque de nuire aux intérêts de la City. Aussi importe-t-il que la Grande-Bretagne conserve le contrôle sur les activités de ses partenaires, selon la bonne vieille technique du pied dedans et du pied dehors.

Ce pays obtient ainsi des garanties incompréhensibles : reconnaissance de l'égalité entre les monnaies, l'euro n'étant donc plus une monnaie à privilégier ; l'engagement que les avancées envisageables tant sur le plan de l'union économique ou monétaire que de l'union bancaire ne devront causer aucun préjudice aux non-participants et surtout qu'elles devront faire l'objet de l'examen le plus large possible dans les instances générales de l'Union, un droit de veto n'ayant pu être écarté qu'au prix d'un droit de regard très poussé concédé au Royaume-Uni.

5 - Mais là où l'accord s'avère complètement inacceptable, c'est sur les fondements même de l'Union européenne. **La libre circulation est gravement mise en cause avec son volet le plus prometteur aujourd'hui, la politique sociale.** Le Royaume-Uni ne se contente plus de la position confortable de non-participation à l'espace Schengen qui l'autorise à fermer ses frontières aux migrants qui souhaitent se rendre sur son territoire

avec la triste conséquence que l'on connaît en France. Mais pour ceux qui réussissent à franchir la Manche et surtout pour les autres Européens - et n'oublions pas qu'il y a un grand nombre de Français et d'Européens « de souche » vivant dans ce pays - les avantages de la libre circulation seraient différés de quatre ans, les prestations sociales diminuées et des clauses dites anti-abus mises en place.

La libre circulation se situe au cœur même du projet européen. La freiner pour des raisons conjoncturelles est inadmissible. La libre circulation doit permettre aux peuples de se connaître et d'accepter un destin commun. La répudier c'est prendre le contre-pied de toute l'évolution de l'Union ces dernières années, fondée sur le dépassement de la vision économique initiale, sur l'épanouissement de l'individu dans le système de l'Union, sur la citoyenneté européenne, sur les droits fondamentaux et sur les valeurs de l'Union.

6 - Et, plus grave encore, comment ne pas être ébahis lorsque nos chefs d'Etat et de gouvernement écrivent que si les traités contiennent des « références au processus d'intégration européenne et au processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe » ils en comportent aussi bien d'autres conduisant à des solutions de différenciation, autorisant certains Etats membres à ne pas participer à tout, etc. « Ces processus permettent aux Etats membres d'emprunter différentes voies de l'intégration... ». Autrement dit, tourner le dos à l'intégration, c'est encore de l'intégration !!!

Plus loin dans une section intitulée « souveraineté », les chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent « qu'il est admis que, eu égard à sa situation particulière en vertu des traités, le Royaume-Uni n'est pas tenu de prendre part à une intégration politique plus poussée dans l'Union européenne ». Exit donc pour ce pays la référence à une Union sans cesse plus étroite. Mais, plus grave encore, cette formule - qui faut-il le rappeler constitue le premier alinéa du préambule du traité de Rome - semble totalement creuse pour nos dirigeants qui estiment en plus qu'elle ne constitue pas une base légale pour étendre la portée des dispositions des traités. Elle ne saurait non plus servir de base à une interprétation large de ceux-ci. **Mieux encore, l'Union sans cesse plus étroite « n'oblige pas l'ensemble des Etats membres à aspirer à un destin commun ».**

Il est incroyable que l'ensemble des dirigeants des vingt-huit Etats membres ait pu s'accorder ainsi sur un abandon pour ne pas dire une mise à mort du principe vital de l'Union européenne. Ce principe qui à lui seul justifie le projet européen, celui qui se trouve au cœur des principes de progressivité et de l'effet d'entraînement qui, à leur tour, ont servi et servent encore de vecteurs aux avancées de la construction européenne. C'est un autre effet d'entraînement qui se trouve enclenché avec l'accord anti-Brexit, celui de l'effet d'entraînement à rebours, un effet d'entraînement dans le sens de la déconstruction de l'Europe.

Pour nos plus hauts dirigeants, il n'y a là que des mots, sans signification. Le principal est de faire le dos rond, de laisser passer la crise. Pourquoi être plus courageux dans cette affaire que lorsqu'il s'agit de dénoncer les atteintes à la démocratie, aux droits de l'homme, et aux valeurs de l'Europe en général qui sont commises avec de plus en plus d'indifférence voire de provocation dans un certain nombre d'Etats membre ? Comment chercher à promouvoir ces valeurs dans le reste du monde si l'on n'est pas en mesure de les faire respecter chez soi, alors que des procédures existent pour les dénoncer et les sanctionner ?

7 - On peut savoir gré au gouvernement britannique de ne pas avoir cherché à passer en force et d'avoir choisi de conclure un accord avec ses partenaires. Mais un accord humiliant et qui montre une fois de plus qu'entre les partisans de l'Europe et ses détracteurs, les seconds sont toujours les plus forts. C'est ce cycle infernal que nous voulons briser. **Nous pensons en effet, que le projet européen n'a pas dit son dernier mot, que sa fécondité démontrée depuis des décennies ne s'est pas tarie, que la flamme est toujours présente.**

C'est en effet de plus d'Europe dont nous avons besoin pour faire face aux défis de notre siècle. Une Europe moderne qui préserve l'identité de ses membres, qui conclut avec eux un pacte de responsabilité commune. Une Europe qui apporte un plus à ses Etats membres et à ses citoyens. Une Europe qui promeut ses valeurs, qui s'investit dans la défense et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une Europe qui mise sur les politiques nouvelles porteuses d'avenir comme l'énergie, l'environnement et la recherche. Une Europe qui favorise la mobilité, l'éducation, la culture. Une Europe qui sait que seule une politique sociale digne de ce nom permettra de faire pièce aux grands groupes économiques mondiaux, qui en réalité lui dictent leur loi avec les conséquences dramatiques que l'on voit chaque jour.

C'est cette Europe, qui rejette les barrières et les frontières, ouverte sur le monde, que nous soutenons de nos vœux et à laquelle nous entendons contribuer par nos convictions, nos écrits, nos cours et nos discours.

Pour ces raisons, nous exigeons des plus hauts responsables de l'Union qu'ils veillent au respect :

- des principes fondamentaux et des valeurs sur lesquels repose l'Union, et en particulier le principe du respect de l'acquis et de la marche en avant
- des libertés fondamentales, notamment la libre circulation des personnes qui permet l'épanouissement des cultures, et la concorde entre les citoyens européens.
- de l'autonomie de la zone euro, en particulier comme vecteur de l'intégration européenne.

Conseil d'administration de la CEDECE



CEDECE

Université Toulouse 1 Capitole
Bureau MC 406
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9